

FRISE



6ème Bulletin d'informations municipales – 2020 (édition spéciale)



Chers concitoyens et amis de Frise

Dans un contexte spécial dû à la fois à l'organisation des élections municipales qui exige un devoir de réserve et à l'état d'urgence sanitaire pour combattre l'épidémie de COVID-19, l'édition 2020 de notre bulletin municipal déroge au calendrier habituel. Nous avons décidé de décaler la publication de cette édition pour ne pas vous proposer un bulletin "a minima" au début du mois de février.

À situation exceptionnelle: conditions exceptionnelles ! La crise liée au COVID-19 a profondément limité nos déplacements et modifié notre façon de vivre avec la mise en place du confinement de la population. La mairie a dû réduire au strict nécessaire son activité en adéquation avec le principe de continuité du service public et les directives de l'exécutif pour protéger les administrés et les agents.

(Mot du Maire à insérer)

Cérémonie des Vœux – 19/01/2020



(Intégrer un texte ou une seconde photo)

Résultats des élections municipales 2020

Le 15 mars 2020 était organisé le premier tour des élections municipales. Dans un contexte particulier de crise sanitaire liée au COVID-19, la commune a pris toutes les mesures pour faire en sorte que l'organisation du scrutin se déroule de la meilleure manière possible. Les résultats des élections municipales 2020 sont les suivants :

Nombre d'inscrits : 157

Nombre de votants : 116

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages exprimés: 110

Majorité absolue : 56

Mme Jennifer LIMON	98 voix	89,09%	Elue
Mme Marjorie DIEU	95 voix	86,36%	Elue
M. Michel RANDJIA	95 voix	86,36%	Elu
M. Jacky PILLE	94 voix	85,45%	Elu
M. Bernard LENGLET	89 voix	80,90%	Elu
Mme Martine DUCHATEAU	88 voix	80,00%	Elue
Mme Patricia MAROSE	88 voix	80,00%	Elue
M. Allan FOURNIER	83 voix	75,45%	Elu
M. Dominique GENEST	80 voix	72,72%	Elu
M. Laurent CAILLAUX	76 voix	69,09%	Elu
M. Etienne LENGLET	70 voix	63,63%	Elu



La réunion d'installation du Conseil Municipal, initialement prévue le vendredi 20 mars 2020 à 18h a été reportée en raison de la situation sanitaire relative à l'épidémie de COVID-19 suite à l'allocution du Premier ministre en date du 19 mars 2020 devant le Sénat. Le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 fixera les modalités de continuité des exécutifs locaux en maintenant les maires et adjoints en fonction avant l'élection du 15 mars au 15 mai, date à laquelle le gouvernement remettra au Parlement un rapport fondé sur une analyse du comité national scientifique.

Informations utiles

Heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi : de 14h à 16h

Vendredi : 10h à 11h

Samedi : de 10h à 11h (Permanence de Monsieur le Maire)

Site internet de la commune : www.commune-frise.fr

Tarifs pour la location de la salle des fêtes

Pour les habitants de Frise

Pour les non-résidents

Printemps-Eté : 160 €

Printemps-Eté : 200 €

Automne-Hiver : 200 €

Automne-Hiver : 240 €

Capacité maximale approximative de la salle : 80 personnes

Nous adressons des remerciements chaleureux à Madame Limon pour sa disponibilité pour les locations de la salle des fêtes tout au long de l'année.

Calendrier de tri de l'année 2020

IZI'TRI 2020

CALENDRIER DES COLLECTES

FRISE



MÉMO-DÉCHETS

Ramassage en porte à porte

Ordures ménagères résiduelles 	1 fois par semaine
Emballages ménagers (bouteilles, flacons, barquettes, sacs et sachets, pots et boîtes, emballages métal et carton) Les cartons bruns sont à déposer pliés à côté de vos sacs ou à la déchèterie.	1 fois toutes les 2 semaines
Encombrants (Les appareils électroménagers et électroménagers, les gravats et les peintures doivent être apportés en déchèterie)	2 fois par an

Apport volontaire

Conteneur Verre Ne pas mettre les couvercles et les bouchons	Conteneur Journaux Ne pas mettre les papiers souillés, essuie-tout, classeurs
--	---



COLLECTE : MARDI

	sacs noirs	sacs noirs + sacs jaunes	sacs jaunes
JANVIER	7	14	21 28
FÉVRIER	4	11	18 25
MARS	3	10	17 24 31
AVRIL	7	14	21 28
MAI	5	12	19 26
JUIN	2	9	16 23 30
JUILLET	7	14	21 28
AOÛT	4	11	18 25
SEPTEMBRE	1	8	15 22 29
OCTOBRE	6	13	20 27
NOVEMBRE	3	10	17 24
DÉCEMBRE	1	8	15 22 29

ENCOMBRANTS : 29 JUIN & 17 NOVEMBRE
 N'hésitez pas à vous rendre à la déchèterie pour vos gros volumes (meuble, canapé, palette bois, etc.)



Pour recevoir les alertes sur votre smartphone, flashez ce code

Cartes de déchetterie

Communauté de Communes du Pays du Coquelicot
DÉCHÈTERIE D'ALBERT
 ☎ 03 22 64 10 34
 Commune de :
 NOM :
 Immatriculation du Véhicule :
 Année : 20.....
 Signature du Maire :
 Tampon de la Mairie
 Imp. VAILLANT - 03 22 75 20 98 - 80 ALBERT

Les cartes de déchetterie sont disponibles en mairie. Elles sont valables un an dans les trois déchetteries communautaires : Albert, Bray-sur-Somme et Acheux-en-Amiénois.

Les horaires de la déchetterie de Bray-sur-Somme sont les suivants : Lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les déchetteries du Pays du Coquelicot accueillent :

- Les gravats
- Les ferrailles
- Les cartons
- Les piles et batteries
- Les déchets verts
- Les appareils électroménagers
- Les huiles de vidange et de friture
- Les pots de peinture
- Les flacons usagés de produits solvants
- Les encombrants

Les déchetteries du Pays du Coquelicot refusent :

- Les pneus
- L'amiante
- Les cadavres d'animaux
- Les déchets industriels

Concours 2019 des villes et villages fleuris du Pays du Coquelicot



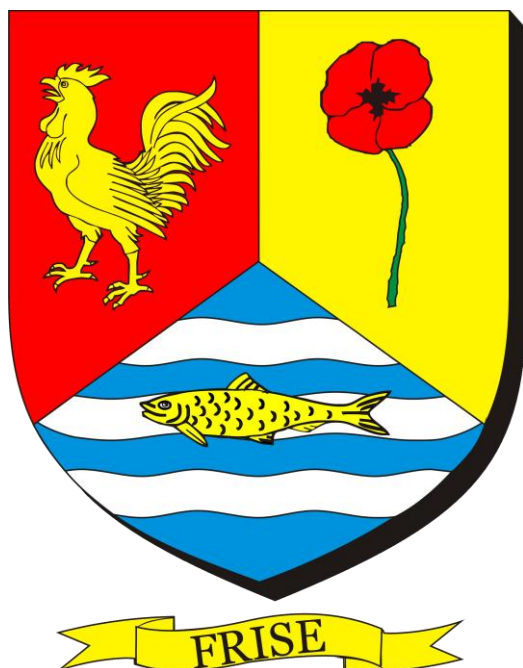
Cette année, la commune de Frise a obtenu, dans le cadre du Concours des villes et villages fleuris du Pays du Coquelicot, le 2ème prix d'honneur pour la catégorie 1 (0 à 300 habitants).

La notation du jury se base, en plus du fleurissement de la commune, sur des thématiques plus larges telles que la part des économies d'énergie, l'entretien des bâtiments, la récupération de l'eau de pluie, le recyclage des déchets verts ou encore l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires et l'ensemble des dispositions allant dans le sens de l'écologie.

L'ensemble du Conseil Municipal remercie et félicite Madame Richard et Thibaut, notre employé communal, pour les résultats obtenus.



Un logo pour la commune



Le 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal a adopté un logo pour la commune, comme vous avez pu le constater en page de couverture.

Différents croquis ont été présentés et la proposition de M. Jean-François BINON, héraldiste amateur, originaire de l'Ain a été retenu.

Le logo comporte les éléments suivants :

- Le coq pour les attributs de Saint-Pierre
- Le coquelicot en référence à la Première Guerre Mondiale
- Le poisson pour rappeler que la commune est traversée par le Canal de la Somme

Vote du Compte administratif 2018

Lors de sa séance du 29 mars 2019, le Conseil Municipal a procédé au vote du Compte Administratif 2018 dont les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : 146 731,29€

Recettes : 156 091,55€

Résultat : 9 360,26€

Section d'investissement

Dépenses : 27 185,86€

Recettes : 57 587,61€

Résultat : 30 401,75€

Vote du Compte administratif 2019

La date de parution de cette édition permet de publier les résultats du Compte Administratif 2019 voté lors de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2020 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 145 202,11€

Recettes : 145 596,14€

Résultat : 394,03€

Section d'investissement

Dépenses : 77 256,54€

Recettes : 23 982,54€

Résultat : -53 274,00€

Situation au 31/12/2013		Situation au 31/12/2019	
Fonctionnement	161 779,28 €	Fonctionnement	187 780,71 €
Investissement	- 45 675,82 €	Investissement	- 21 379,36 €
Cumulé	116 103,46 €	Cumulé	166 401,35 €

Vote des taux de fiscalité directe locale

Lors de sa séance en date du 29 mars 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur d'un maintien des taux de fiscalité directe locale.

Les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 4,08%
- Taxe sur le foncier bâti : 6,01%
- Taxe sur le foncier non bâti : 10,80%

Projets et réalisations lors du mandat municipal entre avril 2014 et mars 2020

- *Mise aux normes contre la foudre, mise aux normes du système électrique des cloches sans oublier le changement du coq.*
- *Mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.*
- *Travaux sur plusieurs voiries (dont l'entrée du village) et travaux de réfection.*
- *Réfection de la façade de la mairie et de la salle des fêtes.*
- *Le logement communal remis en état et en location.*
- *Création du site internet de la commune.*
- *Création et pérennisation d'un emploi communal d'entretien des espaces verts.*
- *Acquisition d'un tracteur tondeuse, d'un utilitaire et de matériels techniques.*
- *Aménagement du grenier de la mairie pour la disposition des archives communales.*
- *Déboisement et nettoyage conséquent suite aux incendies criminels dans les étangs pour réhabiliter ces lots de pêche dans un but de respect environnemental pour l'avenir.*
- *Acquisition de la parcelle d'étang anciennement « Valanchon », subventionnée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le FEDER de la Région Hauts-de-France pour presque 80 %.*
- *Mise aux normes Incendie sur trois points : Râperie, écluse inférieure et supérieure.*

Trail des anguillères du 31 mars 2019 – 2eme édition

Trail des Anguillères
2ème Edition

Organisé par le ROTARY CLUB de Péronne-Albert-Ham
Au profit de la recherche sur les maladies du cerveau

Dimanche 31 mars 2019
Départ à partir de 9h, salle des fêtes de **FRISE (87)**.

Inscriptions au Trail sur
www.rotaryclubperonne.fr OU
samedi 16 et 23 mars 2019 de 14h à 18h
à **SPORT 2000 Péronne**

Trail de 23 km
Trail de 13 km
Trail de 5 km
1 LOT OFFERT AUX 300 PREMIERS INSCRITS

Marche 5 et 13 km
inscriptions sur place uniquement
RESTAURATION SUR PLACE AVEC CARMEN FRITERIE

Partenaires: ASTELLE, Péronne Ambulance, LISSAC, RESEAUX, Club de Péronne Rotary District 1520, PROXELIA, etc.

Trail des Anguillères à Frise (80) organisé par le Rotary club de Péronne-Ham-Albert au profit de la recherche sur les maladies du cerveau. Une édition réussie.



©Jean Luc Rohaut 2019



©Jean Luc Rohaut 2019



©Jean Luc Rohaut 2019



Mariage de Jean-Marie GAMAIN et Annie DOUAY - 16/11/2019



Obsèques de M. Donald GRANGER

Suite à l'épisode caniculaire de cet été, un ressortissant britannique est décédé sur le territoire de la commune. N'ayant pas de famille identifiée au moment du décès, le Consulat de Grande-Bretagne nous a indiqué que dans ces rares cas, il revenait à la commune du lieu de décès d'organiser les obsèques (photo ci-contre).

En lien étroit avec M. le Consul de Grande-Bretagne, M. Felix Mitchell, un membre de la famille du défunt a été retrouvé et le montant des obsèques qui avait été réglé dans un premier temps nous a été remboursé.

De chaleureux remerciements nous ont été adressés venant d'outre-Manche pour la gestion de cette situation. Nous avons le devoir d'agir.

M. Donald GRANGER qui avait pour habitude de passer une partie de l'été dans notre village, repose au cimetière de Frise.



Festivités et rassemblement

Nos remerciements les plus sincères vont à toutes les personnes s'étant impliquées dans l'organisation des manifestations de l'année, que ce soit de manière régulière ou ponctuelle, pour épauler notamment le Comité des Fêtes. Sans vous, rien ne serait possible. Nous renouvelons nos remerciements à Madame Masson et Madame Limon dans le cadre des fêtes de Noël et de Pâques. Nous vous espérons toujours plus nombreux pour les manifestations futures.

Merci à tous.

Le Comité des Fêtes

Le 18 janvier 2020, le Comité des Fêtes de Frise, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine DUCHATEAU.

L'objet de la réunion est l'élection du nouveau bureau du Comité des Fêtes.

Après le vote des participants, le bureau est ainsi constitué à l'unanimité :

Nouveau bureau

Présidente : Martine DUCHATEAU
Vice-présidente : Joël LABREUIL
Trésorier : Dominique GENEST
Trésorier adjoint : Julien FACON
Secrétaire : Marjorie DIEU

Membres actifs élus par le bureau

Didier CARON	Daniel GRAMONT
Jacky PILLE	Christelle NUNCQ
Patricia MAROSE	Anne CRETON
Josette QUINTARD	

Manifestations festives 2020

Réderie : 19 Juillet 2020
Repas des Aînés : 15 Novembre 2020
Marché de Noël : 22 Novembre 2020
Spectacle de Noël : 13 Décembre 2020

Halloween 2019



Le repas des aînés



Spectacle et Festivités de Noël

Pour Noël 2019, l'organisation du spectacle a été confiée à Céline MAROSE et Lou-Anne NUNCQ. Les enfants ont proposé un très beau spectacle aux parents et aux habitants de la commune. Le Conseil Municipal félicite vivement les organisatrices pour cette belle initiative ayant permis aux enfants de Frise de se retrouver.



La vie de nos étangs

Le repoissonnement s'est déroulé le **samedi 30 novembre 2019**. Comme chaque année, environ 10% des recettes issues des locations de pêche est affecté au repeuplement en poissons. Un changement de prestataire est intervenu cette année puisque la Pisciculture Le Maroc située à Rosnay (36300) qui a du faire face à une mortalité importante de poissons consécutif à des épisodes de sécheresse. Une alternative a été trouvée avec la pisciculture HEYMANN Joseph & fils.

La fourniture en poissons s'établit comme suit :

- 300 kg de carpes
- 200 kg de tanches
- 400 kg de gardons
- 150 kg de brochets

Avis aux amateurs de pêche

La commune de Frise propose la location de parcelles pour pêcher situées dans le fond de l'île de Frise. Différents types de lots sont disponibles et vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour tout renseignement complémentaire. Notre site www.commune-frise.fr est également à votre disposition avec une rubrique consacrée.



Pêche d'un brochet dans les étangs de Frise

L'année 2019 a été également une année de changements pour les marais. Suite aux incendies criminels survenus à la fin de l'année 2018 et au regard de l'état déplorable de certaines parcelles, la commune a décidé d'engager des travaux d'abattage d'arbres qui, pour un bon nombre d'entre eux, devenaient dangereux avec les épisodes de tempête désormais récurrents. Si la phase de travaux laissait paraître au début un grand vide soudain, nous voyons désormais les résultats et les projets d'aménagements réalisables et à prévoir pour les années qui viennent.



Acquisition d'une zone humide sur le territoire de la commune de Frise

Parcelles C 288, 289, 296, 299, 300 et 334	<u>Acquéreur</u> :	Commune de Frise
	<u>Gestionnaire</u> :	Commune de Frise
	<u>Surface</u> :	2,79 hectares
	<u>Montant de l'opération</u> :	34 436,00 € (hors frais de négociation)

PLAN DE FINANCEMENT	
Financeurs	Participations financières (€)
Agence de l'Eau Artois Picardie	17 218,00 €
FEDER – Région Hauts-de-France	10 330,80 €
Commune de Frise	6 887,20 €

CONTEXTE

Afin de consolider le patrimoine communal dont les marais occupent une place centrale, la commune de Frise, représentée par le Conseil Municipal, a pris la décision d'acquérir ces parcelles. La municipalité motive également l'achat du marais pour répondre à des objectifs environnementaux de préservation des milieux naturels.

OBJECTIFS ET ENJEUX

En termes d'entretien, cette acquisition entraîne l'assurance d'un entretien fréquent et durable permettant de valoriser l'étang. Ces parcelles vont être intégrées pleinement au plan de gestion de la commune. Une grande étude a été menée par l'AMEVA dans le cadre du Plan Somme II (2015-2020) en 2018 et la commune envisage d'entreprendre de grands travaux d'entretien sur ses propriétés à l'horizon 2020-2021.

MODALITES DE L'OPERATION

Le prix d'achat des parcelles est de 32 000€ auxquels s'ajoutent 2 436 € pour la partie subventionnée (à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et de 30% par le FEDER-Région Hauts-de-France).

REALISATION ET RESULTATS

Compte-tenu de l'intérêt écologique des parcelles concernées, il convient de les valoriser à cet égard. La commune fait de l'environnement une de ses priorités d'action, du fait de son cadre verdoyant et de ses sites naturels d'exception et s'inscrit dans une logique d'approche adaptée à la pratique de la chasse et de la pêche.

PERSPECTIVES

L'acquisition de cette zone humide aura des impacts sur l'emploi avec une augmentation de la charge de travail au niveau de l'entretien qui concourra à pérenniser l'emploi. L'hypothèse de percevoir des produits issus des propriétés communales par le biais de l'exercice de la pêche aura également des influences budgétaires positives permettant de financer les travaux d'entretien nécessaires. Enfin, un partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie est envisageable.



CE PROJET EST
COFINANCÉ PAR L'UNION
EUROPÉENNE AVEC
LE FONDS EUROPÉEN
DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL



■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable



(Texte à insérer, pourquoi pas un édito des élus?)

Nouveaux habitants

Nos joies

Nos peines



Entré en vigueur le 25 mai 2018, le RGPD a été créé pour mettre à jour et renforcer la Loi française Informatique et libertés de 1978. Le Règlement général sur la protection des données vise principalement l'encadrement et l'harmonisation du traitement des données dans l'Union européenne.

Ce règlement a notamment été élaboré pour une meilleure adaptation aux constantes évolutions technologiques ainsi qu'aux défis les accompagnant (Big Data, développement du commerce en ligne...). Grâce au RGPD, les personnes physiques ont un meilleur contrôle par rapport aux diverses utilisations de leurs données personnelles.

Nous vous informons ou vous rappelons que la mairie utilise vos données personnelles pour l'organisation des événements communaux (repas/colis des aînés, cérémonies, cadeaux de naissance...) et diffuse habituellement les décès et les naissances de l'année ainsi que l'arrivée de nouveaux habitants. Si vous souhaitez vous y opposer, merci de vous présenter en mairie.

Frise en images



Rédaction : Commune de Frise (Michel Randjia, Julien Seraffin)

Impression : Imprimerie Vaillant

Crédits photos : Martine Duchateau, Jennifer Limon, Michel Randjia, Julien Seraffin